

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 11 DECEMBRE 2017, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Mme Mélanie Aquilon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017
3. Examen du budget 2018
3.1 rapport de la commission des finances
4. Arrêté concernant le choix de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2017, 2018 et 2019
5. Demande de crédit de CHF 37'000.00, moins la subvention de 40% pour financer l'étude du plan directeur de l'eau
6. Présentation du projet de la place de jeux et validation
7. Interpellation
8. Communications du Conseil communal
9. Divers
10. Verrée de fin d'année
11. Interpellation

Mme Aquilon ouvre la séance à 20h00, salue les membres présents, la presse et le public. Elle donne ensuite lecture d'un courrier de M. Claude Wiseman qui annonce sa démission du Conseil communal au 31 décembre 2017 pour raisons familiales et professionnelles.

La présidente demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour ? Oui, répond le Conseil communal, en lieu et place du budget au point 3, il faut ajouter l'arrêté sur la redevance en matière d'approvisionnement électrique.

Aucune autre modification n'est à signaler, l'ordre du jour pourra être suivi en tenant compte de cet ajout.

1. Appel

15 personnes présentes

2. Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017

La lecture n'en est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Arrêté sur la redevance en matière d'approvisionnement électrique

Le Conseil général ayant reçu le rapport, Mme Widmer ne donne que quelques explications de bonne compréhension. Elle mentionne notamment que l'arrêté

proposé fixe les règles générales et que les tarifs seront fixés par le Conseil communal comme c'est le cas pour la taxe d'épuration par exemple. Les taxes seront annoncées au CG s'il y a des modifications.

Aucune autre question n'étant posée, Mme Aquilon donne lecture de l'arrêté.

Au vote :

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Examen du budget 2018

Mme Aquilon donne lecture du budget chapitre par chapitre en indiquant que chaque conseiller-ère général-e peut intervenir à tout moment.

M. Balmer demande des explications sur le poste « Bourses d'études ». Il s'agit du pot commun cantonal.

M. Alfred Widmer souhaiterait que le budget des investissements ne soit pas à zéro pour 2018. Il aimerait qu'on mentionne des projets à long terme, il donne quelques exemples chiffrés : réfection de la Tour du Bourg CHF 150'000.00, revalorisation des anciens Abattoirs CHF 180'000.00, réfection du sol pavé du Bourg CHF 250'000.00, création d'un trottoir le long de la route cantonale à côté du cimetière CHF 150'000.00.

Mme Aquilon demande s'il faut voter un amendement ou si on peut juste protocoler cette demande ? Le Conseil communal et l'administratrice ne sachant pas, il est décidé de protocoler et d'ajouter ces rubriques dans le budget des investissements, mais sans les sommes, qui n'ont pas été vérifiées.

M. Manuel précise que les dépenses devront être votées en cas de réalisation, quand bien même elles figurent sur le budget.

M. Terbaldi ajoute qu'il faut que la commune ait des projets en vue de la fusion.

M. Challandes dit que si le Conseil communal a aussi des idées, il faut les ajouter.

Mme Widmer précise que les CHF 560'000.00 mentionné au budget pour la réfection des conduites du Bourg comprennent également la réfection du revêtement.

Le principe de rajouter ces quelques projets dans le budget est adopté à l'unanimité.

M. Terbaldi, pour la commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission qui demande au Conseil général d'accepter le budget 2018 tel que présenté. Il remercie le Conseil communal et l'administratrice pour le travail effectué.

Mme Aquilon donne lecture de l'arrêté.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité. Il sera transmis avec un exemplaire du budget au service des communes.

5. Arrêté concernant le choix de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2017, 2018 et 2019

Mme Widmer explique que le choix de la fiduciaire doit être avalisé par le Conseil général. La fiduciaire actuelle, qui a effectué le bouclage des comptes 2016, n'ayant pas donné entièrement satisfaction, il a été décidé de demander d'autres offres et c'est la fiduciaire Deuber & Beuret qui a retenu l'attention du Conseil communal et détail non négligeable, l'offre de cette fiduciaire était la plus avantageuse financièrement.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Demande de crédit de CHF 37'000.00, moins la subvention de 40% pour financer l'étude du plan directeur de l'eau

M. E. de Tribolet donne un petit compte-rendu en mentionnant qu'en tant que commune distributrice d'eau, il faut se mettre en conformité avec la loi.

M. Challandes demande si on ne pourrait pas reporter cette dépense ? M. de Tribolet répond que cela fait 8 ans qu'on reporte et on ne peut plus encore attendre.

Il s'agit d'une étude et les investissements qui en découleront seront peut-être supportés par la nouvelle commune si on fusionne entretemps.

M. de Tribolet ajoute que si une pollution survenait, la commune serait dans de sales draps. En tant que distributeur d'eau, on doit avoir une eau de qualité.

M. Widmer demande que la commune d'Hauterive soit impliquée dans cette étude.

Mme Aquilon donne lecture de l'arrêté.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Présentation du projet de la place de jeux et validation

Mme Bleuer présente le projet. Il s'agit d'obtenir la permission du Conseil général pour la mise à disposition du terrain sis devant le collège au sud, ensuite le projet devra obtenir l'aval du Conseil général.

Si c'est positif, une association sera créée.

Mme Schilling ajoute que le but de l'association sera de demander des fonds.

M. Terbaldi demande si c'est le seul endroit possible ? La commission a examiné plusieurs sites, en a retenu 2 et a opté pour celui-là qui présentait le plus d'avantages, proche du collège, des WC publics, à la vue de tous (moins de vandalisme).

M. Challandes dit que si la commission a choisi cette place, c'est aussi pour que les gens puissent y venir attendre le bus, car des bancs seront installés et que cette place n'est jamais entretenue.

M. Balmer dit que pour lui c'est OK pour la place, OK pour l'endroit choisi, mais qu'en est-il des bruits qui courent concernant un projet de place de jeux avec le promoteur du projet « Biolet », est-ce vrai qu'il était prévu une telle place dans le projet ?

Le Conseil communal répond que c'était une possibilité mais qu'au vu de l'avancement du dossier, il doute que cela soit envisageable avant longtemps.

M. Challandes précise que si on va de l'avant avec cette proposition, cela va se faire sûrement sur plusieurs années au gré des financements.

M. Bleuer ajoute que ce n'est pas une bonne idée de lier ce projet avec celui de Biolet.

M. Challandes dit qu'il y a déjà des personnes qui se sont déclarées intéressées à donner un coup de main, par exemple un architecte qui ferait le dossier de plans bénévolement.

M. Terbaldi demande pourquoi ne pas faire cette place de jeux à la P'tite Prairie ? C'est trop excentré répond M. Nguyen. Et il faut sécuriser la place de jeux.

Mme Aquilon ajoute que c'est vers l'école que cela fait sens.

M. Masson dit qu'on pourrait lier ce projet avec un abri-bus.

Au vote à main levée, le Conseil général donne son accord tant pour la création que pour l'endroit, à l'unanimité.

8. Interpellation

RAS

9. Communication du Conseil communal

M. de Tribolet informe que les fenêtres et la porte de la halle de gym ont été changées, ainsi que les luminaires.

M. de Tribolet remercie le Conseil général pour son engagement, les employés communaux pour leur investissement, le public et la presse pour leur présence.

10. Divers

Mme Schilling aimerait qu'on étudie la possibilité de mettre en place un service de patrouilleur scolaire afin de sécuriser les passages piétons à la sortie des classes et demande au Conseil communal de réfléchir à cette problématique.

Le Conseil communal, conscient du problème, en a déjà débattu et va s'occuper de trouver la meilleure solution.

Mme Schilling souligne que les trottoirs et les escaliers ne sont pas déneigés comme il faut, par endroit c'est très dangereux.

M. Jaques, pour le Groupe Indépendant, propose au Conseil communal de communiquer aux secrétaires des commissions le suivi des rapports reçus, ainsi que de mettre les rapports des commissions à la disposition des citoyens de Valangin, sur le nouveau site Internet.

Il dit que beaucoup de rapports n'ont pas obtenus de réponse claire de la part du Conseil communal, ou n'ont pas obtenu de réponse du tout.

Le Conseil communal prend note et dit que c'est bien d'aller dans le sens de la transparence via le site Internet mais M. Vieira ajoute que pour l'exécutif cela représente un gros travail et qu'il ne faut pas oublier que c'est un exécutif composé de miliciens.

M. Widmer dit que l'idée c'est de mettre tous les rapports dans le Valang'infos, mais qu'il soit fait sous une autre forme, comme un journal par exemple.

M. Challandes demande si c'est légal de diffuser ces rapports tout azimut ? Il faudrait se renseigner avant de le faire.

Mme Widmer remarque que ce sont des demandes qui doivent émaner des commissions si elles veulent que les rapports soient divulgués nonobstant les clauses de confidentialité.

M. Challandes dit qu'il a peur que cela envenime les choses suivant les rapports.

M. Vieira dit que chaque commission doit décider ce qu'elle veut faire avec ses rapports, mais il aimerait qu'un canevas soit fait pour que les commissions fassent leur rapport sous une forme identique.

M. Vieira rappelle que l'exécutif a des priorités à donner et il faut que le Conseil général en soit conscient, tout ne peut pas être fait et que si le Conseil communal ne donne pas d'indications c'est parce qu'il n'a pas les réponses ou que les dossiers n'avancent pas.

M. Widmer aimerait avoir un suivi du dossier sensible de « Biolet » et savoir où en est cette affaire.

M. Vieira dit que suite à la séance de conciliation, l'architecte est en train de trouver des solutions pour élargir la route. On reste en attente du PV de la séance de conciliation.

M. Widmer, au sujet de la commission « Avenir du village », avait dit lors de la dernière séance que cette commission allait être dissoute. Il informe que ce ne sera pas le cas car il est prévu des ateliers dans le contexte d'initiatives, ceci dans le courant du mois de mars. Ils vont inviter les personnes qui se sont manifestées le 21 mai et qui étaient intéressées à faire partie de la commission. La prochaine étape : mettre sur les rails un processus de continuation.

Mme Aquilon remercie le Conseil communal pour son travail exceptionnel, elle remercie M. Wiseman pour son investissement à la chose commune et remercie Mme Dubois pour son travail.

Plus personne ne demande la parole, la présidente clôt la séance à 21h15.

La présidente
M. Aquilon

L'administratrice
F. Dubois